



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

**SESSION
2015**

Rapport de jury sous la direction de
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Président du CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE PROFESSEURS DES ECOLES
Session 2015

Jean-François SALLES

*Le président du CRPE remercie vivement tous les
membres du jury, inspecteurs de l'éducation
nationale, conseillers pédagogiques et
professeurs du second degré pour leurs
contributions.*

Vice-Présidente du CRPE
Mme KING SOON Michelle
Inspectrice de l'Éducation Nationale

SOMMAIRE

TABLEAU DE RESULTATS AU CRPE 2015	page 6
PARTIE 1- EPREUVE D'ADMISSIBILITE	page 7
Cadre réglementaire.....	page 7
EPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS	page 8
Modalités de l'épreuve	
Présentation des épreuves	page 8
1 ^{ère} partie : Questions relatives aux textes proposés	
2 ^{ème} partie : Connaissance de la langue	
3 ^{ème} partie : Analyse de supports d'enseignement	
Attentes du jury	page 9
1 ^{ère} partie : au niveau de la compréhension et l'analyse de textes	
2 ^{ème} partie : au niveau de la connaissance de la langue	
3 ^{ème} partie : Au niveau de l'analyse critique des supports d'enseignement	
Prestation des candidats	page 10
1 ^{ère} partie : Capacité à produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires.....	page 10
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : Connaissance de la langue.....	page 11
Réussites	
Difficultés	
3 ^{ème} partie : Capacité d'analyse de supports d'enseignement du français.....	page 11
Réussites	
Difficultés	
Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite.....	page 12
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 12
Le jury a regretté	page 13
Recommandations du jury	page 13
EPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES	page 14
Modalités de l'épreuve	
Présentation des épreuves	page 14
1 ^{ère} PARTIE : problèmes	
2 ^{ème} PARTIE : trois exercices indépendants	
3 ^{ème} PARTIE : Analyse des supports d'enseignement	
Prestation des candidats	page 15
1 ^{ère} partie : problèmes.....	page 15
Réussites	
Difficultés	
2 ^{ème} partie : trois exercices indépendants.....	page 15
Réussites	
Difficultés	
3 ^{ème} partie : analyse de supports d'enseignement.....	page 16
Réussites	
Difficultés	
Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite.....	page 17
Réussites	
Difficultés	
Le jury a apprécié	page 17
Le jury a regretté	page 17
Recommandations du jury	page 18

PARTIE 2 - EPREUVES ORALES D'ADMISSION	page 19
Cadre réglementaire	
<u>Première épreuve orale</u>	
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	page 20
Modalités de l'épreuve	
Présentation de l'épreuve	page 20
1ere épreuve orale mise en situation professionnelle	
REMARQUES COMMUNES À TOUS LES DOSSIERS PRÉSENTÉS	page 21
Attentes du jury	page 22
1 ^{ère} partie : au niveau de la présentation du dossier	
2 ^{ème} partie : au niveau de l'entretien	
Prestation des candidats	page 22
Points forts	
Points faibles	
Le jury a apprécié	page 23
Le jury a regretté	page 23
Recommandations du jury	page 24
SCIENCES	page 25
Analyse des choix des candidats	page 25
Prestation des candidats	page 25
Remarques concernant la séquence pédagogique	
Remarques concernant les outils numériques	
Points forts	
Points faibles	
Recommandations du jury	page 26
ARTS	page 27
Attentes du jury	page 27
Au niveau du dossier	
Au niveau de l'entretien	
Prestation des candidats	page 27
Points forts	
Le jury a apprécié	page 28
Le jury a regretté	page 28
Recommandations du jury	page 28
<u>Deuxième épreuve orale</u>	
EPS ET CONNAISSANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF	page 29
Modalités de l'épreuve	
ÉPREUVE D'EPS	page 30
Présentation de l'épreuve	
Synthèse des résultats des candidats	page 30
Concernant l'exposé	page 31
Le jury a apprécié les points positifs suivants	
Le jury a regretté	
Concernant l'entretien	page 31
Le jury a apprécié les points positifs suivants	
Le jury a regretté	
Recommandations du jury	page 31

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF	page 32
Présentation de l'épreuve et modalités	
Attentes du jury	page 32
Au niveau de l'exposé	
Au niveau de l'entretien	
Prestation des candidats	page 33
Points forts	
Points faibles	
<i>Le jury a apprécié</i>	page 33
<i>Le jury a regretté</i>	page 33
Recommandations du jury	page 34
EPREUVE DE LANGUE RÉGIONALE	page 35
Présentation générale de l'épreuve	
EPREUVE ÉCRITE	page 35
Attentes du jury	
EPREUVE ORALE	page 35
Attentes du jury	
Recommandations du jury	page 36
APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES PRESTATIONS DES	
CANDIDATS	page 37
Points forts	
Points faibles	
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	page 38
CONCLUSION	page 39

TABLEAU DES RESULTATS AU CRPE 2015

CONCOURS	Inscrits	Postes	Admissibilité			Admission	
			Présents	Admissibles	Admissibles /Présents	Admis	Admis/Présents
Concours externe public	1821	140	954	317	33,23%	140	14,68%
Concours externe public spécial	17	1	4	1	25,00%	1	25,00%
2 nd concours interne public	190	6	55	16	29,09%	6	10,91%
3 ^{ème} concours public	454	13	161	36	22,36%	13	8,07%
Concours externe privé	132	8	38	17	44,74%	8	21,05%
2 nd concours interne privé	7	1	2	0	0,00%	0	0,00%

PARTIE 1

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Annexe 1 : I. — Épreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques.

Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve en 3 parties : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie : 11 points

Deuxième partie : 11 points

Troisième partie : 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire

Correction de l'écrit en binôme (double correction)

14 commissions en français participent à la correction. Chaque jury est composé d'un professeur du second degré de lettres et d'un conseiller pédagogique.

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- La maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue,
- la capacité à comprendre et à analyser des textes, dégager des problématiques, construire et développer une argumentation,
- la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : Question relative aux textes proposés.

Produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

À partir d'un corpus de quatre textes, le candidat doit analyser comment les auteurs invitent à une réflexion sur la place du sport dans la société et dans la construction de l'individu :

- Extrait de **Scènes de la vie future**, G. Duhamel, Ed Mercure, Paris 1930.
- Extrait de **La tranchée d'Arenberg et autres voluptés sportives**, P. Delerm, Ed du Panama, Paris 2007, pp.137-138.
- Extrait de **L'équilibre et l'harmonie**, G. Thibon, Éditions Fayard, Paris 1976.
- Extrait de **Les valeurs du sport, si elles existent sont entre les mains de nos enfants !**, article en ligne du Monde.fr, rubrique « sport et citoyenneté », daté du 28/3/2011, 17H03.

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de la langue.

Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique)

Orthographe

1. Dans une phrase extraite du texte 1, le candidat doit identifier les différentes propositions et en donner les natures et fonctions.
2. Dans des phrases données, le candidat doit relever les erreurs orthographiques, les corriger et argumenter sa proposition.

Grammaire

Dans une phrase, le candidat doit donner la classe grammaticale des deux occurrences de « leur ».

Lexique

Il s'agit de donner le sens de mots extraits du dernier paragraphe du texte 1.

TROISIEME PARTIE : Analyse de supports d'enseignement

Analyse critique de supports d'enseignement et de productions d'élèves.

À partir d'un écrit d'élève (dictée) extrait du livret d'évaluation nationale CM2 de janvier 2011, le candidat doit :

- relever et classer les erreurs contenues dans le texte de l'élève,
- en fonction de cette analyse, choisir deux types d'erreurs à traiter prioritairement et donner les réponses pédagogiques adaptées,
- proposer d'autres exemples d'activités à programmer pour améliorer les compétences orthographiques des élèves.

Attentes du jury

PARTIE 1 : au niveau de la compréhension et l'analyse de textes

Le jury attend du candidat qu'il :

- présente les textes en identifiant le genre littéraire, les références, les contenus,
- annonce un plan organisé,
- dégage une problématique,
- fasse référence de façon explicite aux textes du corpus dans la réponse et les mette en perspective,
- apporte une réponse précise à la question posée,
- relève les principales idées des textes.

PARTIE 2 : au niveau de la connaissance de la langue

Le jury attend du candidat :

- qu'il témoigne d'une connaissance rigoureuse de la langue tant au niveau syntaxique, grammatical, orthographique et lexical pour répondre aux exigences de l'épreuve,
- qu'il maîtrise des règles d'accord en orthographe grammaticale. Le candidat doit exposer leur justification avec précision,
- qu'il maîtrise un corpus lexical riche et varié.

PARTIE 3 : Au niveau de l'analyse critique des supports d'enseignement

L'analyse des supports d'enseignement doit permettre au candidat de mettre en évidence sa culture didactique et pédagogique.

Le jury attend du candidat :

- qu'il définisse les objectifs d'apprentissage, explicite les stratégies de compréhension des élèves, porte un regard critique sur les exercices proposés dans les manuels d'enseignement et fasse le lien avec les objectifs attendus,
- qu'il fasse preuve d'une bonne maîtrise de la langue dans sa production : phrases correctes en français, lexique varié, orthographe lexicale et grammaticale adaptée.

Prestation des candidats

1^{ère} partie : Capacité à produire une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires.

• Réussites

D'une manière générale, les textes sont compris. Leur traitement est conforme aux attentes relatives à l'analyse des textes. Certains candidats procèdent à une analyse croisée des documents. La mise en perspective des textes traduit un bon niveau de compréhension.

Certaines copies annoncent un plan cohérent et clair. Ces copies font référence aux textes. Le plan est issu d'une problématique posée dans l'introduction. Elle est correctement construite avec une accroche, la présentation du corpus de textes, la problématique d'étude et l'annonce du plan.

Le jury note un soin particulier apporté à la mise en page des paragraphes. Les citations sont amenées avec pertinence, on relève la présence de transitions.

De très bonnes copies témoignant d'une lecture fine et d'une interprétation littéraire de qualité ont été remarquées.

Les notions grammaticales sont généralement maîtrisées. Les compétences et les objectifs d'apprentissage sont bien repérés.

Des candidats ont su faire preuve d'une analyse critique pertinente des supports proposés.

• Difficultés

Une grande majorité des candidats se limite à reprendre les éléments de la consigne sans les problématiser ou propose un plan en deux parties : la place du sport dans la société et la place du sport dans la construction de l'individu. Quelquefois, la problématisation est binaire conduisant à un répertoire des « bienfaits » et des « méfaits » du sport, avec une absence d'articulation. L'impossibilité de poser une problématique révèle parfois une mauvaise compréhension des textes proposés.

On relève dans le traitement du sujet des incohérences, des contre-sens ou des paraphrases, une identification erronée de la nature des documents.

Quelques candidats se contentent de résumer les textes sans les analyser ni répondre à la question posée. La réponse apportée ne saurait se réduire à l'examen des textes l'un à la suite de l'autre. Il s'agit de formuler une problématique autour du thème proposé et d'y répondre dans un plan organisé, de préférence en trois parties, pour permettre une réelle réflexion et une ouverture en conclusion sur le sujet.

Beaucoup de copies comportent des introductions trop longues, qui livrent une présentation exhaustive des textes, avec une absence de transitions et une absence de conclusion.

Rares et appréciés sont les plans à même de dérouler une pensée de manière progressive jusqu'à une véritable conclusion apportant une réponse synthétique au problème posé dans l'introduction et une vraie ouverture. Rares également sont les candidats qui se sont aventurés dans les apports culturels sans tomber dans le style du « commentateur sportif » nostalgique de belles victoires du football français avec des anecdotes de la coupe du monde.

Beaucoup de candidats ne citent pas les phrases d'auteurs entre guillemets et les mêlent à un semblant de commentaire qu'ils prétendent faire passer pour le leur. La compréhension de la réflexion des auteurs aurait nécessité une appropriation des idées directrices afin d'établir des rapprochements pertinents.

De nombreux contresens ont été observés dans le texte 2.

2e partie : Connaissance de la langue

• Réussites

Pour beaucoup de candidats, cette partie a été la mieux traitée et la mieux réussie de l'épreuve. La grille typologique des erreurs orthographiques est maîtrisée. Ce qui permet :

- une présentation claire des classifications, l'utilisation d'un vocabulaire précis, notamment pour expliquer les accords, une rédaction rigoureuse des définitions,
- la mise en valeur des connaissances linguistiques confirmant les capacités rédactionnelles des candidats,
- un découpage généralement réussi de la phrase en propositions,
- des propositions de corrections grammaticales et orthographiques généralement justes.

• Difficultés

On relève dans un bon nombre de copies :

- une méconnaissance inquiétante des notions linguistiques. Les réponses apportées notamment à la question de vocabulaire (II^o partie, question 4) révèlent une pauvreté lexicale et une incapacité à dégager le sens d'un mot en contexte.

En grammaire :

- une confusion récurrente entre nature et fonction,
- des analyses incomplètes et erronées. A titre d'exemple, en grammaire, si la proposition subordonnée relative est identifiée, sa fonction *complément de l'antécédent* n'est pas spécifiée. Peu de candidats ont donné le terme « *conjonctive* » pour la proposition subordonnée. Le terme « *circonstancielle* » est plus souvent cité.

Les termes « *épithète, attribut du sujet, auxiliaire* » n'apparaissent pas suffisamment dans l'analyse des accords.

Quelques candidats confondent :

- Fonction et analyse
- « que » introduisant une subordonnée relative et « que » introduisant une subordonnée conjonctive.

En vocabulaire :

On relève une certaine faiblesse en vocabulaire. Les définitions des mots sont peu précises dans l'ensemble, hasardeuses pour certaines et totalement erronées pour d'autres. « Stupide » ou « naïf » sont donnés comme synonymes de « cupide » ; « vaniteux » est souvent confondu avec « vantard » ou « arrogant ». Certains candidats ne produisent aucune proposition acceptable pour les quatre termes à définir.

Confusion entre « arrogant » et « vaniteux ».

Des définitions fantaisistes de « cupides » et « adules ».

3^{ème} partie : Capacité d'analyse de supports d'enseignement du français.

Capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

• Réussites

Les candidats qui réussissent le mieux cet exercice ont une bonne connaissance de « la typologie des erreurs » de Nina Catach et identifient les erreurs à traiter prioritairement. Ils parviennent à se projeter dans la mise en œuvre de séances d'enseignement avec des propositions pertinentes d'activités pédagogiques.

Des propositions intéressantes (pistes pédagogiques) pour l'exercice 3.

- **Difficultés**

Cette partie du devoir est fréquemment la moins réussie. Les difficultés relèvent d'une mauvaise représentation des réelles difficultés des élèves. Les propositions pédagogiques ne sont pas pertinentes et l'élève est rarement mis en activité. On ne saurait se contenter de ses propres souvenirs d'école pour répondre à cette question.

Des confusions révèlent une appropriation insuffisante de la didactique du français. Peu de candidats parviennent à transposer leurs connaissances universitaires dans une situation d'enseignement.

Propositions d'argumentations erronées relevées dans les copies :

- « erreurs d'orthographe / erreurs de conjugaison »,
- « faute d'orthographe / faute de conjugaison »,
- « erreurs d'orthographe / erreurs d'accord / erreurs de grammaire ».

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite des candidats

- **Réussites**

Une bonne connaissance de la langue rend l'analyse de textes claire et concise.

Chez un grand nombre de candidats, la qualité rédactionnelle est correcte. L'expression écrite est fluide, les tournures stylistiques sont employées à bon escient. Les idées sont formulées avec clarté et de manière explicite.

Les copies sont présentées avec soin dans l'ensemble.

- **Difficultés**

Certaines copies présentent des erreurs grossières en langue (accord GN/GV...).

Des erreurs d'orthographe et de syntaxe sont jugées inadmissibles à ce niveau de recrutement (emploi des prépositions, vocabulaire utilisé, accords sujet/verbe et des accords des adjectifs...).

Des candidats alourdissent leur expression d'un vocabulaire technique non maîtrisé. Un « jargon de spécialiste » est employé à mauvais escient dans certaines copies (penser à vérifier le sens de termes fréquemment utilisés tels que « étayer », « institutionnaliser », « institutionnalisation », etc.).

Certaines copies présentent une expression décousue, faite de ruptures, de propos incohérents, notamment dans l'introduction et dans la conclusion. La citation des auteurs est encore maladroite dans certaines copies. Les textes sont cités sans reformulation ni insertion dans la phrase, seulement recopiés entre parenthèses et/ou guillemets.

Une rédaction des réponses est attendue au concours. Il est regrettable que des explications soient données en style télégraphique ou par des signes tels que « flèches » ou « égal ».

L'emploi de tournures telles que « pour que les élèves puissent me construire la règle de grammaire » est à écarter.

Les anglicismes du type « booster » et « driver » sont également à proscrire.

Le jury a apprécié :

– la qualité rédactionnelle de certains candidats brillants.

Ces candidats ont fait preuve de maturité dans la réflexion, de capacités de synthèse et d'analyse critique.

– des copies présentées avec soin, aérées, bien organisées comportant des paragraphes clairement identifiés.

Ont été également appréciés :

- les efforts de véritable problématisation pour l'analyse de textes, la concision des propos,
- la pertinence de la problématique et la hauteur de la réflexion,
- l'effort de construction méthodique et argumenté pour la première partie,
- la rigueur dans l'expression écrite,
- une véritable exploitation du classement dans la partie 3,
- des propositions d'activités d'enseignement intelligentes et créatives illustrant la partie 3 de l'épreuve concernant l'analyse des supports d'enseignement.

• **Le jury a regretté :**

- une maîtrise insuffisante de la langue,
- de fréquentes erreurs de syntaxe, d'orthographe, de lexique inacceptables pour un concours de ce niveau de recrutement,
- des difficultés de compréhension, de synthèse et d'analyse critique de certains candidats, avec une réflexion et une argumentation limitées voire inexistantes, des juxtapositions artificielles, des contresens nombreux,
- une connaissance insuffisante et lacunaire des règles grammaticales et orthographiques élémentaires de base,
- un manque de culture générale,
- une mauvaise gestion du temps (productions inachevées),
- une calligraphie de plusieurs copies difficilement déchiffrables.

Recommandations du jury

S'agissant d'un concours, les candidats doivent se préparer sérieusement aux épreuves, et :

- acquérir une culture générale et spécifique au domaine de la langue,
- préparer l'analyse de textes (connaissance et maîtrise des critères de réalisation) : éviter de paraphraser les textes proposés à l'étude. La concision est de mise là où le délayage de la réflexion est préjudiciable,
- connaître les programmes de l'école primaire,
- maîtriser les aspects didactiques et pédagogiques de l'enseignement,
- se renseigner sur les pratiques de classe actuelles et innovantes en lecture, en connaissance de langue, en écriture.

Soigner la présentation :

- Traiter, de préférence, les exercices dans l'ordre présenté avec une identification bien apparente des parties abordées. Les titres des œuvres doivent être soulignés. L'inversion du sujet reste de rigueur pour formuler une question ou une problématique. Concernant l'énonciation, préférer le « nous d'auteur » au « je », trop personnel.
- S'efforcer d'avoir une qualité d'écriture irréprochable tant sur la forme que sur le fond, ce qui peut paraître un minimum compte-tenu de ce type de concours.
- Maîtriser les bases orthographiques et lexicales. Appliquer à soi-même les propositions de remédiation relatives aux lacunes des élèves.
- Proscrire les signes distinctifs (utilisation des couleurs, surligneurs), même si le but est de mettre en relief certaines idées ou d'améliorer l'esthétique de la copie.

EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve en 3 parties : 4 heures

Notation : 40 points

Première partie : 13 points

Deuxième partie : 13 points

Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction)

13 commissions en mathématiques participent à la correction. Chaque jury est composé d'un professeur du second degré en mathématiques et d'un conseiller pédagogique

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire
- la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions
- la capacité à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière rigoureuse.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : Problèmes

Dans cette partie on s'intéresse à différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères

Le problème porte sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège ou des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Problème proposé :

- A- Calcul de l'aire d'un polygone de Pick sur un exemple.
- B- Utilisation de la formule de Pick sur un exemple.
- C- Quelques conséquences de la formule de Pick.
- D- Démonstration de la formule de Pick dans le cas d'un rectangle.

DEUXIEME PARTIE : cette partie est composée de trois exercices indépendants

Trois exercices indépendants :

1. Arithmétique : trouver des valeurs possibles.
2. Lecture de graphique : répondre à des questions en utilisant un graphique.
3. Géométrie : construction d'une figure géométrique et démonstration

TROISIEME PARTIE : Analyse des supports d'enseignement

Cette partie est constituée de quatre situations indépendantes

Analyse critique d'un dossier composé de supports d'enseignements et productions d'élèves.

Quatre situations indépendantes :

1. Expliquer la différence de réussite des élèves à un exercice sur les fractions et donner la définition d'un nombre décimal à proposer à l'école élémentaire
2. Rechercher les erreurs des élèves et en expliquer l'origine. Analyser les stratégies mises en œuvre par l'élève.
3. Analyse de problèmes relevant de la division.
4. Analyser des productions d'élèves concernant la technique opératoire.

Prestation des candidats

1^{ère} PARTIE : Problèmes

Dans cette partie on s'intéresse à différentes méthodes de calcul ou d'estimation de l'aire de certains quadrilatères

- **Réussites**

Globalement, dans cette partie, les calculs d'aires sont bien réussis. L'application de la formule de Pick est également bien réussie. Les candidats, dans leur grande majorité, décomposent en figures géométriques simples (carré, rectangle, triangle). Les calculs d'aires sont globalement corrects, avec différentes techniques. Les tracés de polygones sont réussis. On note une bonne utilisation des formules mathématiques pour les calculs d'aires. Certains candidats qui n'ont pas utilisé les formules mathématiques font preuve d'une logique dans leur raisonnement.

- **Difficultés**

Le jury note de nombreuses démonstrations qui traduisent un problème de raisonnement. Dans la partie D (démonstration de la formule de Pick), les candidats ont généralement pris le cas particulier, le rectangle se trouvant sur la feuille de l'énoncé. On note des tâtonnements pour résoudre les exercices à partir de coloriage, d'assemblage des aires ce qui induit des erreurs.

– C4 et D : de nombreux candidats s'appuient sur des exemples pour démontrer. Globalement on relève des faiblesses dans la partie démonstration. Le langage mathématique est mal maîtrisé et l'utilisation des unités est erronée.

2^{ème} PARTIE : cette partie est composée de trois exercices indépendants arithmétique, lecture de graphique, géométrie

- **Réussites**

La lecture du graphique (exercice 2), et la construction géométrique (exercice 3) sont dans l'ensemble bien traitées.

Les données graphiques de l'exercice 2 sont bien exploitées.

La construction du trapèze est réussie (exercice 3). La démonstration est correcte.

Théorème de Thalès. La configuration de Thalès est bien reconnue dans l'ensemble.

- **Difficultés**

Arithmétique : peu de réussites dans les décompositions du nombre 111, la notion de multiples et diviseurs est très floue.

Exercice 1 :

Très peu de candidats ont essayé de résoudre l'exercice n°1, d'autres ne sont parvenus qu'à une résolution partielle de l'exercice.

Exercice 2 :

Exercice 2.2 : la réponse « comprise entre 8 et 9 litres » est trop imprécise donc non acceptée.

Exercice 2.3. : On ne peut justifier la proportionnalité en utilisant le graphique car une lecture graphique est imprécise.

Exercice 2.5. : Certains candidats ont calculé un coefficient de proportionnalité grâce à des valeurs approximatives (lecture graphique) et ont utilisé ce coefficient approximatif. Méconnaissance de la conversion $1 \text{ L} = 1 \text{ dm}^3$. La lecture de la question est incomplète. Les candidats oublient de traiter le passage des m^3 aux litres, ou oublient le passage de l'eau liquide à la glace.

Exercice 3 :

- 3.2. Oubli de la symétrie.

– 3.3 le théorème de Thalès (hypothèses) et son application sont parfois méconnus, les rapports sont erronés.

– 3.4. Très peu de candidats ont traité cette question.

La caractérisation graphique de la proportionnalité par une droite passant par l'origine est méconnue.

3^{ème} PARTIE : Analyse de supports d'enseignement :

Capacité des candidats à maîtriser les notions présentées dans les situations d'enseignement.

- **Réussites**

Les candidats ont bien su relever les réussites dans les productions des élèves.

Situation 1 : globalement mieux réussie que les situations 2 et 3. La plupart des difficultés ont été trouvées.

Situation 2 : bon repérage des erreurs de « Lara » et des réussites de « Clément ».

Situation 3 : environ la moitié des candidats indiquent ce qui différencie les trois problèmes relevant de la division.

Situation 4 : les erreurs des divisions sont globalement relevées.

- **Difficultés**

Les définitions données d'un nombre décimal sont incomplètes, elles se limitent très souvent à : « un nombre décimal est un nombre à virgule » ou « un nombre décimal est un nombre qui s'écrit à l'aide d'une fraction ».

Situation 1 : Définition erronée d'un nombre décimal ou non adaptée à l'école élémentaire

Situation 2 : beaucoup de candidats oublient de parler de la partie entière OU ne donnent pas forcément une notion d'ordre dans la comparaison des chiffres

Situation 3 : les candidats ne parlent pas nécessairement de division, se limitent aux unités. Il est important de respecter un vocabulaire adapté aux élèves de primaire (définition d'un nombre décimal).

Niveau de correction syntaxique et qualité de la production écrite des candidats

• Réussites

- Qualité écrite correcte de la production des candidats.
- Expression concise d'une pensée claire et structurée.
- Bonne connaissance de la langue.

• Difficultés

- Manque de rigueur dans la structuration de l'argumentation dans les réponses qui nécessitent une démonstration et une explication écrite.
- Le vocabulaire et le langage mathématiques ne sont pas souvent maîtrisés.

• Le jury a apprécié :

- l'expression concise d'une pensée claire et structurée,
- une qualité orthographique correcte et une construction grammaticale convenable,
- la connaissance de notions mathématiques,
- l'utilisation d'un langage mathématique approprié,
- la qualité de démonstration, de justification de raisonnement,
- les différentes parties de l'épreuve traitées dans l'ordre,
- la présentation claire, les questions bien numérotées et les réponses organisées aux questions posées,
- les efforts de présentation réalisés dans la plupart des copies corrigées.

Les copies bien présentées dans l'ensemble :

- les copies organisées,
- les copies lisibles,
- les copies soignées.

• Le jury a regretté :

- un manque de rigueur dans les démonstrations mathématiques,
- le niveau de connaissances et la rigueur scientifique attendus ne sont pas suffisamment relevés dans les copies,
- dans certains cas une syntaxe approximative où les concepts scientifiques se perdent dans des phrases longues et imprécises,
- le non-respect de la pagination et numérotation du sujet lors de la rédaction, qui entraîne des difficultés dans la lecture de la copie. Les correcteurs sont contraints à rechercher les informations.
- Quelques copies ont fait l'objet d'une pénalité pour des fautes d'orthographe et de syntaxe.

Recommandations du jury

- Le candidat ne doit pas se contenter de présenter une liste de résultats mais doit établir des démonstrations étayées par une argumentation structurée.
- Le langage mathématique doit être maîtrisé.
- Une bonne capacité à rechercher, extraire et organiser l'information utile est à développer.
- Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise des notions mathématiques dans les situations d'enseignement de l'école primaire.
- Le candidat doit maîtriser les notions mathématiques attendues lors de l'épreuve.
- Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.
- Le candidat doit s'exercer à une analyse critique des supports pédagogiques et des productions des élèves notamment lors des stages pratiques.
- Une gestion maîtrisée du temps imparti est un atout.
- Une écriture soignée et une présentation claire des exercices sont évidemment fortement conseillées aux candidats.
- Une numérotation claire des exercices est appréciée.
- Les réponses aux exercices doivent être clairement numérotées.

PARTIE 2

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

CADRE REGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

PREMIERE EPREUVE ORALE

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Modalités de l'épreuve

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de **dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : sciences et technologie, arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, et musique.

Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles y compris audiovisuelles (enregistré sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Rappel (en référence au texte et consignes du groupement académique)

Le dossier est étudié préalablement par le jury avant l'épreuve de mise en situation professionnelle et constitue le support à la première épreuve orale.

Quand le dossier est conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles y compris audiovisuelles, le candidat l'adresse éventuellement sous deux formats : un dossier papier accompagné ou non de support numérique.

Ce n'est que la nature du support qui change. De fait, le dossier présenté le jour de l'épreuve doit être identique au document consulté par le jury au cours d'une séance préalable de travail.

Le dossier papier doit présenter la ressource sonore ou visuelle (même référence et description) afin de permettre au jury de suivre la démarche pédagogique du candidat dans le dossier papier préalablement consulté. Le CD peut intégrer l'extrait musical ou les images correspondant à la référence et à la description figurant dans le dossier papier mais doit être autonome, c'est-à-dire pas de lien actif vers un site internet par exemple.

Seul l'accès à un branchement électrique est mis à la disposition des candidats le jour de l'épreuve.

Le nombre de 10 pages du dossier doit être respecté. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée.

Présentation de l'épreuve

PREMIERE EPREUVE ORALE : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Ce dossier préalablement remis au jury se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu,
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes),
- un entretien (quarante minutes) avec le jury portant d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée totale de l'épreuve : une heure.

Notation :

L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury.

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

387 candidats admissibles.

14 commissions constituées de deux examinateurs, un inspecteur du 1er degré et un conseiller pédagogique ont interrogé les candidats.

REMARQUES COMMUNES A TOUS LES DOSSIERS PRESENTES

Dossier du candidat

Les choix des candidats se portant souvent sur les mêmes items, les dossiers se ressemblent au point que les jurys s'interrogent quelquefois sur le véritable rédacteur. Le dossier même s'il est un prétexte ou un support à l'entretien et n'est pas noté en tant que tel, sa mauvaise appropriation facilement détectée lors de l'entretien met le candidat en mauvaise posture.

Concernant les savoirs scientifiques

Souvent les jurys s'étonnent du décalage entre le niveau scientifique, quelquefois d'excellente qualité, présenté dans la première partie et les erreurs grossières ou les explications incohérentes du candidat à propos des phénomènes ordinaires qui pourraient être observés lors de la séquence et faisant l'objet de questions des jurys.

Concernant la séquence pédagogique

Le jury déplore l'écart entre les explications détaillées, le plus souvent bien présentées des éléments théoriques et la proposition de mise en œuvre lors des séances. Ce décalage dans la mise en application d'un savoir professionnel est préjudiciable.

Les grandes étapes du développement de l'enfant sont souvent méconnues et certaines propositions pédagogiques ne sont pas adaptées au niveau des élèves.

Outils numériques :

L'informatique et les outils numériques sont souvent utilisés en classe avec les élèves sans que leur complexité, leur mise en œuvre et leur pertinence soient appréhendées. Ces outils de qualité semblent être utilisés pour débloquer toute situation difficile et ce, quand bien même une recherche dans le cadre d'une situation problème serait pertinente pour répondre à la problématique posée.

Attentes du jury

PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE

Au niveau de la présentation du dossier

- Une présentation problématisée, évitant une redite linéaire des contenus du dossier.
- Des exposés construits et clairement formulés : diction/débit/élocution, enchaînement des idées, niveau de langue.
- Une bonne utilisation du temps imparti. L'exposé doit permettre au candidat de montrer sa connaissance du sujet.
- Une connaissance suffisante des démarches didactiques et des principaux courants de recherche
- Une séquence en classe réaliste précisant des objectifs clairs et explicites, adaptés au niveau choisi, en lien avec les attentes des programmes.
- La trace écrite et les évaluations doivent être prévues.
- Un langage exempt de toute approximation. Clarté, synthèse, concision sont les capacités attendues.

DEUXIEME PARTIE DE L'EPREUVE

Au niveau de l'entretien

- Des réponses claires et argumentées qui s'appuient sur des situations pédagogiques concrètes et des fondements scientifiques explicites.
- Des réponses concises, structurées et riches de sens sont attendues.
- Des candidats qui donnent au jury les moyens d'estimer leur investissement dans le domaine choisi par une réelle approche critique des supports du dossier.
- Une attitude d'écoute et de respect vis-à-vis des attentes du jury.
- La capacité à faire des liens avec les autres disciplines enseignées à l'école.
- Une bonne connaissance des programmes en vigueur, et dans la séquence proposée des modalités d'évaluation en lien.
- Pas de précipitation pour répondre aux questions.
- Pas d'hésitation à faire reformuler le jury en cas de non compréhension de la question.

Prestation des candidats

• Points forts

- Le temps imparti pour l'exposé a globalement bien été utilisé.
- Des candidats capables d'élargir leur propos et de se distancier de leur dossier pour approfondir leur réflexion.
- Une bonne connaissance du système éducatif.
- Des références scientifiques didactiques et pédagogiques.
- Des notions théoriques maîtrisées.
- Des candidats assez bien préparés à l'épreuve.
- Des dossiers souvent bien constitués, bien écrits, illustrés avec des exemples concrets.
- Une aisance dans l'exposé oral témoignant d'une pleine maîtrise de leur sujet.
- Un exposé construit autour d'un plan annoncé et respecté dans son déroulement.

- **Points faibles**

- Une simple reprise, voire une simple relecture des contenus du dossier sans réflexion argumentée.
- Des déséquilibres entre les deux parties des exposés sont relevés. Prédominance de l'apport théorique par rapport au développement pédagogique.
- Le caractère non réaliste de certaines séquences pédagogiques proposées.
- Une connaissance du développement de l'enfant partielle et insuffisante.
- Des démarches souvent transmissives et frontales qui laissent peu de place à la construction des savoirs par et pour l'élève.
- Des difficultés dans la transposition didactique.
- Des notions puisées sur Internet insuffisamment maîtrisées.
- Des sources non vérifiées et souvent mal utilisées.
- Une connaissance insuffisante du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

- **Le jury a apprécié :**

- l'attitude posée et réfléchie des candidats, ainsi que l'écoute.
- les propos clairs et organisés.
- un niveau de langue conforme aux attendus du métier,
- une réflexion argumentée s'appuyant sur les remarques émises par le jury et illustrée par des exemples,
- la progression de la réflexion du candidat au cours de l'entretien,
- les mises en situation pédagogique qui ont su prendre en compte l'environnement de l'élève,
- la capacité à élargir le débat et à situer la pratique enseignante dans les enjeux actuels de la société sur le plan économique, celui de la recherche, de la formation,
- la gestion du temps lors de l'exposé,
- des illustrations de séquences expérimentées et analysées,
- des références bibliographiques solides,
- une prestation traduisant une bonne connaissance des attendus du concours.

- **Le jury a regretté :**

- une maîtrise de la langue très approximative,
- une utilisation du registre familier de la langue,
- des présentations manquant d'ambition pour les élèves, de réflexion didactique et pédagogique,
- des connaissances scientifiques très partielles. Méconnaissance des enjeux majeurs du système éducatif,
- un choix très réduit de thèmes de séquences,
- des propositions de séquences nécessitant parfois des budgets irréalistes,
- des séances cloisonnées sans articulation possible avec les autres disciplines,
- certaines attitudes désinvoltes de candidats,
- le manque de culture générale et de curiosité.

Recommandations du jury

- Veiller à un équilibre entre la présentation des apports théoriques et l'exploitation pédagogique.
- Être attentif à l'articulation entre théorie et pratique.
- Penser à contextualiser les séances pour tenir compte de l'environnement et des besoins de l'élève.
- Vérifier la fiabilité des sources issues des recherches sur Internet et les citer.
- Il est important de ne pas citer des travaux de recherche sans maîtriser des connaissances sur le sujet.
- Il est nécessaire de préciser les sources utilisées et d'indiquer les références.
- Prévoir une séance initiale qui tient compte des représentations des élèves.

SCIENCES

Analyse des choix des candidats

L'option Sciences est de loin l'option la plus choisie par les candidats.

Bien que peu scientifiques en général, les candidats choisissent l'option sciences sans quelquefois maîtriser les savoirs scientifiques élémentaires liés au domaine considéré. Il leur arrive trop souvent de ne pas avoir réalisé eux-mêmes les expériences qu'ils proposent ou de ne pas savoir comment se fournir le matériel nécessaire.

La répartition selon les différents domaines se présente de la façon suivante :

Le fonctionnement du corps humain et la santé	38
La matière	35
Le ciel et la terre	32
Les objets techniques	16
L'unité et la diversité du vivant	10
L'énergie	7
Les êtres vivants dans leur environnement	4

Cependant, dans les différents domaines, sept items regroupent 60 % des choix des candidats :

Les états de l'eau / cycle de l'eau	21
Volcans et séismes	17
L'alimentation	12
L'électricité	11
Mélanges et solutions	8
La digestion	8
L'énergie	7

Pour chacun de ces choix une investigation sous forme expérimentale ou une modélisation est possible. On peut supposer que cette possibilité est privilégiée par les candidats et détermine le thème choisi.

A contrario, l'étude des chaînes alimentaires ou la distinction vivant/non vivant par exemple, se faisant essentiellement sous forme documentaire sont peu choisis (ce sont quand même des sujets où la démarche d'investigation est possible).

Prestation des candidats

Remarques

Concernant la séquence pédagogique

Les jurys déplorent l'écart entre les explications détaillées le plus souvent bien présentées de la démarche scientifique et la mauvaise (ou l'absence de) mise en œuvre de cette démarche lors des séances. Ce décalage dans la mise en application d'un savoir professionnel est du plus mauvais effet auprès des jurys.

Concernant les outils numériques

L'informatique et les outils numériques sont souvent utilisés en classe avec les élèves sans que leur complexité, leur mise en œuvre et leur pertinence soient appréhendées. Ces outils de qualité semblent être utilisés pour débloquer toute situation difficile et ce, quand bien même une expérience répondrait à la problématique posée.

● Points forts

- La démarche d'investigation est généralement connue ainsi que les programmes de l'école.
- Le cahier d'expériences est cité dans la plupart des exposés.
- La place des sciences dans le socle commun est généralement connue.
- Bonne connaissance des enjeux des sciences expérimentales.
- Bonne connaissance des ressources locales et nationales.

• Points faibles

- Le jury regrette le manque d'approfondissement des réponses aux questions posées qui résulte des faibles connaissances didactiques et de la maîtrise limitée des savoirs enseignés.
- La démarche en sciences reste vague pour plusieurs candidats.

Recommandations du jury

- Il est fortement recommandé de s'en tenir à des explications scientifiques nécessaires et suffisantes pour pouvoir totalement maîtriser les phénomènes pouvant survenir lors d'expériences.
- Il est conseillé de ne pas faire le choix d'un dossier sciences par défaut ou pour la réputation de facilité qui pourrait lui être attachée.
- Il est essentiel d'inscrire son travail et sa réflexion dans une démarche de présentation personnelle et authentique.

ARTS

Attentes du jury

Au niveau du dossier

Le dossier comprendra :

- une synthèse claire et concise des fondements scientifiques avec les références des auteurs cités,
- la description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi, accompagnée des documents qui prennent en compte le contexte culturel des œuvres étudiées.

La description de la séquence pédagogique s'appuiera sur les derniers programmes et textes officiels.

Le nombre de séances sera adapté à la réalité de la classe.

La durée des séances devra être réaliste.

Les conditions de création artistique devront être concrètes et opérationnelles.

La séquence présentera une situation ouverte qui permette un questionnement créatif. Elle envisagera des accompagnements différenciés des élèves.

Des supports seront conçus pour servir de mémoire aux projets (cahier d'art, passeport culturel, frise chronologique, affiches). Des dispositifs d'évaluation adaptés seront présentés.

Au niveau de l'entretien

Le candidat doit pouvoir :

- justifier le choix de l'orientation de son travail et expliquer en quoi elle est adaptée à un enseignement ;
- appuyer son argumentation sur les théories du développement de l'enfant ;
- connaître plusieurs démarches artistiques et notamment celles des artistes choisis ;
- adapter l'activité à un autre niveau de classe que celui présenté en proposant une autre entrée dans la séquence ;
- manifester une connaissance élargie du monde artistique et culturel ;
- faire référence tant à des artistes qu'à des œuvres ;
- manifester son intérêt pour les arts visuels par la connaissance des lieux culturels de la Réunion, de certaines manifestations artistiques locales et de certains autres artistes.

Prestation des candidats

• Points forts

- L'exposé est documenté. Il s'appuie sur des connaissances liées au courant artistique et aux œuvres exploitées.
- La démarche est cohérente.
- Les candidats utilisent à bon escient les technologies de l'information.
- Le temps de l'exposé est bien géré.
- Des candidats montrent la capacité à se détacher de leur dossier pour élargir et approfondir les domaines considérés au cours de l'entretien.

• **Points faibles**

- Pour certains candidats, l'exposé se limite à la lecture du dossier.
- La présentation de la situation pédagogique choisie est inadaptée au niveau de l'enfant.
- La situation proposée n'est pas assez riche pour permettre aux élèves de développer une attitude créative.
- Des propositions des sujets d'études peu variées : le portrait et l'autoportrait revient fréquemment.
- Le jury note peu de propositions pour les écoles maternelles.
- La circulaire sur les parcours culturel et artistique est méconnue.

Le jury a apprécié :

- les connaissances propres aux œuvres présentées,
- la maîtrise du temps de l'exposé pour la plupart des candidats,
- des propositions de séquences cohérentes et motivantes,
- de bonnes références bibliographiques en support au sujet traité,
- des pratiques artistiques très diversifiées (photo, sculpture, assemblages, peinture..).

Le jury a regretté :

- la lecture littérale du dossier par certains candidats lors de la présentation,
- une gestion déséquilibrée du temps consacré à la présentation des différentes parties de l'épreuve,
- des difficultés à s'appuyer sur des œuvres contemporaines et une connaissance limitée du monde artistique et culturel,
- un manque de connaissances des œuvres locales,
- peu de citations d'artistes réunionnais.

Recommandations du jury

- Mettre en œuvre des apprentissages concrets qui privilégient la créativité artistique.
- Prévoir une séance initiale qui tient compte des représentations des élèves.
- S'interroger sur les démarches créatives et les moyens possibles de différenciation des activités pour les élèves en difficulté.
- Concevoir une évaluation adaptée relative à la production, aux attitudes et aux compétences méthodologiques développées.
- Intégrer la séquence dans le cadre du parcours artistique et culturel de l'élève.

DEUXIEME EPREUVE ORALE

EPS ET CONNAISSANCE DU SYTEME EDUCATIF

Modalités de l'épreuve

La deuxième épreuve orale se décompose en deux parties : EPS et connaissance du système éducatif.

L'épreuve de connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS.

Le temps de préparation globale pour les deux parties de l'épreuve est de 3 heures. (Dossier fourni par le jury)

Durée totale de la deuxième épreuve orale : 1h15

Partie 1 : 30 min EPS.

Partie 2 : 45 min connaissance du système éducatif.

L'épreuve est notée sur 100 POINTS

Partie 1 : EPS : 40 POINTS.

Partie 2 : Connaissance du système éducatif : 60 POINTS.

PARTIE 1 – ÉPREUVE D'EPS

Présentation de l'épreuve

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique et sportive praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Durée de l'oral d'EPS : 10 min d'exposé suivies de 20 min d'entretien notés sur 40 POINTS

APSA retenues à la session 2015 dans l'Académie de La Réunion

- athlétisme ;
- natation ;
- jeux et sports collectifs ;
- danse.

Synthèse des résultats des candidats

Nombre de candidats : 370

Moyenne du concours : 21,95 / 40 points (soit 10,9 / 20)

Note la plus basse : 0

Note la plus haute : 40

4 notes à 40

1 note à 0

140 notes en dessous de la moyenne dont 30 en dessous de 10/40

89 notes entre 30 et 40 points

ATHLETISME : 2 sujets – 56 candidats

Moyenne de l'APSA : 22, 75 /40 points

13 notes > à 30/40

18 notes < à 20/40

NATATION : 4 sujets – 143 candidats

Moyenne de l'APSA : 22, 2 /40 points

39 notes > à 30/40

47 notes < à 20/40

JEUX ET SPORTS COLLECTIFS : 3 sujets – 80 candidats

Moyenne de l'APSA : 22,4 /40 points

23 notes > à 30/40

33 notes < à 20/40

DANSE : 2 Sujets – 91 candidats

Moyenne de l'APSA : 20,5 / 40 points

14 notes > à 30/40

42 notes < à 20/40

CONCERNANT L'EXPOSE

- **Le jury a apprécié les points positifs suivants :**

- présentation du sujet, du contexte, des compétences visées ;
- bonne connaissance des textes régissant l'EPS ;
- liens établis avec les compétences du socle commun de compétences et de connaissances ;
- situation de référence comprise ;
- la présentation du cahier EPS.

- **Le jury a regretté :**

- certaines situations d'apprentissage ou cycles d'activités proposés ne permettant pas de répondre à la problématique posée,
- la méconnaissance des compétences de fin de cycle,
- des difficultés à mettre en place une réelle progression dans un cycle d'activités,
- les critères de la tâche d'apprentissage souvent mal définis,
- peu de contenus proposés pour les situations d'apprentissage ou des cycles d'activités,
- les situations proposées ne prennent pas en compte l'hétérogénéité des élèves,
- un temps imparti rarement utilisé,
- beaucoup de fautes de français.

CONCERNANT L'ENTRETIEN

- **Le jury a apprécié les points positifs suivants :**

- liens faits avec l'éducation à la santé ;
- capacités à prendre en compte les observations du jury pour reconstruire autrement ;
- des pensées claires et bien exprimées.

- **Le jury a regretté :**

- des difficultés pour proposer des situations en natation et en course de durée,
- des connaissances superficielles dans les 4 APSA,
- des réponses au questionnement du jury superficielles et fragmentaires,
- l'explicitation des situations d'apprentissage ou des cycles d'activités de mauvaise qualité.

Recommandations du jury

- Présenter des situations d'apprentissage cohérentes, réalistes, présentant la posture et l'intervention de l'enseignant, la gestion des élèves.
- Du bon sens dans la réflexion de la mise en œuvre d'une situation ou progression.
- Avoir des connaissances pédagogiques et didactiques pour les 4 APSA.
- Avoir une réflexion pédagogique et argumentée.
- Proposer des situations qui correspondent aux capacités des élèves et qui prennent en compte l'hétérogénéité des élèves.
- Montrer du dynamisme et de la motivation à devenir enseignant.
- Témoigner d'une bonne maîtrise de la langue française.

PARTIE 2 – CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

Présentation de l'épreuve et modalités

L'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve comprend un **exposé** du candidat à partir d'un dossier fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury.

L'entretien permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de l'épreuve : 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien).

Note : 60 POINTS.

Attentes du jury

Au niveau de l'exposé

Le jury attend du candidat :

- une capacité d'analyse de la situation professionnelle proposée et des questions qu'elle pose,
- un exposé construit, argumenté s'appuyant sur un plan structuré,
- une bonne maîtrise de la langue française,

L'exposé doit permettre au candidat d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

Au niveau de l'entretien

La prestation du candidat doit permettre au jury de saisir le potentiel du candidat à aborder le métier de professeur des écoles en référence aux valeurs de l'école de la République.

Le candidat est évalué sur sa capacité à se positionner en fonctionnaire de l'État de manière éthique et responsable.

Les candidats doivent comprendre les enjeux des problématiques posées, manifester des connaissances sur le fonctionnement de l'école et faire preuve d'analyse critique.

Prestation du candidat

• Points forts

- Une attitude posée et réfléchie.
- Une communication ouverte et propice à l'échange.
- Un exposé clair et une argumentation fondée sur une expérience constructive.
- Une connaissance élargie du système éducatif.
- Une connaissance de la diversité des conditions d'exercice du métier.
- Une connaissance des contextes d'organisation et du fonctionnement de l'école.
- Une connaissance des valeurs de la République.
- L'expression et la traduction des valeurs portées par l'école de la République.

• Points faibles

- Une attitude fuyante des candidats « jouant la montre ».
- Des réponses en « demi teintes », sans prise de risque.
- Une connaissance restreinte de l'évolution du système éducatif.
- Une connaissance insuffisante du fonctionnement de l'école.
- Une mauvaise gestion du temps.

Certains candidats prennent appui sur leurs souvenirs d'écolier et ignorent les innovations L'éducation prioritaire est méconnue.

● Le jury a apprécié :

- une bonne préparation des candidats à l'épreuve,
- une appropriation affirmée des valeurs républicaines,
- une volonté exprimée de respecter la laïcité et de la faire vivre au quotidien,
- la capacité des candidats à prendre en compte les observations du jury pour réajuster leur propos et faire évoluer leur réflexion,
- la capacité des candidats à situer les mesures des réformes dans le contexte du système éducatif français et à en comprendre les enjeux,
- la capacité des candidats à élargir la réflexion autour de la thématique du dossier en s'appuyant sur une culture scientifique réfléchie,
- des candidats montrant une aptitude à se projeter dans le métier de PE,
- la capacité des candidats à élargir et à approfondir le sujet proposé en entretien,
- La capacité des candidats à exposer des situations concrètes et solidement argumentées, à faire le lien entre la théorie et la pratique.

● Le jury a regretté :

- un faible niveau de connaissances sur le plan pédagogique et didactique en dépit des stages d'observations,
- un manque de culture générale et de curiosité intellectuelle,
- un manque d'aisance à l'oral souvent dû à une difficulté à gérer le stress impactant la prestation du candidat,

- une mauvaise utilisation du temps imparti pour l'exposé par des candidats à court d'arguments ou des candidats gérant mal leur temps (débit de parole trop rapide, absence d'outils de mesure du temps, etc.),
- des candidats incapables de se référer à une œuvre littéraire permettant d'élaborer des valeurs morales avec les élèves,
- le manque de culture de certains candidats. « Le lièvre et la tortue » n'est définitivement pas une fable de Jacques Prévert,
- le recours de certains candidats à des justifications purement matérielles pour expliquer des difficultés à appliquer certaines orientations. A titre d'exemple, dans les sujets sur le numérique, le manque d'équipement des écoles et le manque de formation des maîtres sont souvent évoqués pour justifier des difficultés de mise en œuvre de l'éducation au numérique.

Recommandations du jury

- Une préparation élargie des sujets potentiels témoignant d'une appropriation des enjeux et des valeurs de l'école.
- Connaître l'organisation et le fonctionnement d'une école primaire (organisation, valeurs, objectifs).
- Se documenter en matière de connaissances du système éducatif (histoire et enjeux contemporains).
- Connaître les valeurs véhiculées par l'école de la République.
- Préparer les épreuves en se projetant dans la fonction de professeur des écoles .
- Se positionner comme futur fonctionnaire de l'État capable d'agir de manière éthique et responsable.
- Utiliser correctement le temps imparti, s'entraîner à une maîtrise de la gestion du temps.

À l'oral le candidat doit se détacher de ses notes pour établir un réel échange avec le jury.

Il doit veiller à la qualité de son expression et à la concision de ses idées.

La reprise mot pour mot du contenu du dossier présenté est à proscrire.

Le candidat doit faire preuve d'une réflexion autonome et éviter de recourir à la paraphrase.

EPREUVE DE LANGUE RÉGIONALE

ECRIT/ORAL

Présentation générale de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

EPREUVE ECRITE

« L'épreuve consiste en un commentaire **guidé dans l'une des langues régionales d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.**

L'épreuve est notée sur 40 points.

Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures ».

Attentes du jury

Il est attendu que la production écrite de langue régionale en créole réunionnais soit cohérente et authentique à savoir qu'il convient d'éviter les intrusions du français. Une attention est portée au lexique, aux règles et structures de la langue et montrer qu'on perçoit au travers de cet écrit ses nuances.

Le candidat doit montrer également ses capacités à parler cette langue.

EPREUVE ORALE

Il s'agit d'un **entretien en langue régionale avec le jury** à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée de la préparation : 30 min

Durée de l'épreuve : 30 min.

L'épreuve est notée sur 60 points.

Attentes du jury

- Capacités des candidats à repérer des informations essentielles : principaux thèmes, organisation, plan, éléments lexicaux, syntaxiques, phonologiques significatifs.

- Capacités à s'exprimer avec aisance en créole : soit une pratique du créole pendant tout l'entretien ; le jury a apprécié la richesse syntaxique et lexicale de l'expression.

- Les connaissances de la culture réunionnaise en fonction du document : éléments civilisationnels (historiques ou connaissance du milieu ; les traditions, les rites, les us et coutumes) et enfin la culture littéraire (connaissance des auteurs, d'ouvrages en relation avec le thème, mise en réseau construite).

- La clarté de l'expression, fluidité verbale, expression audible associée à une analyse argumentée du contenu, de la forme, mise en valeur d'une problématique développée grâce à un plan structuré et étayé.
- Éviter la paraphrase.
- Posséder une culture approfondie de la littérature réunionnaise.
- Connaître les œuvres des grands auteurs réunionnais.

Recommandations du jury

- Mieux utiliser son temps de préparation, surmonter les difficultés à organiser les prises de notes.
- À l'oral, utiliser un créole d'usage quotidien dans un registre soutenu et une syntaxe correcte.
- Organiser son propos en proposant une problématique ajustée au support proposé.
- Structurer son commentaire en s'appuyant sur le document et un plan, qu'il soit linéaire ou thématique.
- Lecture d'ouvrages généraux : des manuels de littérature du second degré, d'histoire et de géographie régionales.

Appréciation générale sur les prestations des candidats

Les candidats préparés ont montré une représentation claire des attentes concernant les épreuves du CRPE.

• Points forts

Ce qui a distingué les très bons candidats, ce sont d'abord leurs qualités intellectuelles, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Ces candidats sont capables d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une matière analysée propre à la construction d'un exposé solide. Ils peuvent en outre, s'appuyer sur des connaissances qui sont intégrées et permettent de fournir dans l'entretien des réponses élaborées, nuancées, dans un registre de langue soigné. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel.

Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques qui portent les évolutions du système éducatif et les réformes et à traiter les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects concrets. Ils sont en outre en mesure d'illustrer leur propos par des exemples issus de leurs stages ou de leur expérience.

Ils ont exposé des conceptions claires notamment à l'égard de la diversité des élèves, du travail en équipe, de la coopération avec les familles, la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité et de laïcité.

Les compétences professionnelles, sans être toujours explicitement citées, apparaissent néanmoins intégrées dans l'analyse du sujet, par l'évocation de ce qui devrait être mobilisé pour traiter la situation professionnelle. Les compétences ne sont évaluables qu'en action, mais les prestations font percevoir que leur construction est bien engagée.

Dans les échanges, les candidats sont capables d'avancer une argumentation, de se positionner et d'exposer une maîtrise des connaissances à un niveau satisfaisant.

Leur entrée dans les compétences professionnelles est nettement repérable.

• Points faibles

Les faiblesses observées dans les prestations révèlent un manque de préparation au concours. La méconnaissance du système éducatif conduit à une incapacité à analyser les textes, à les comprendre, conduit aussi à recourir à un registre de langue pauvre, sans lexique professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat.

De manière générale, chez ces candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien appréhendés.

Les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire que révèlent notamment les propositions relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptées à leurs possibilités.

Certains candidats ne font pas une lecture efficace des textes des dossiers et traitent le sujet à partir du titre, de leurs connaissances et de manière superficielle. D'autres présentent un résumé des textes successifs, sans les analyser et les mettre en interaction pour présenter une synthèse. Le retour aux textes lors de l'entretien révèle des difficultés importantes à les approfondir et à en extraire le sens, parfois par l'absence des références pourtant attendues, et nécessaires à la compréhension.

Une communication défaillante a amené les commissions à écarter des candidats en raison d'une maîtrise de la langue française incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue, incorrections syntaxiques, pauvreté du lexique, familiarité dans le langage, confusion du propos, redondance du discours qui ne progresse pas, etc.)

La gestion du temps a pu mettre des candidats en difficulté parce qu'ils n'ont pas jugé utile de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé. Le jury a dû les interrompre à l'issue des 15 minutes ou, plus fréquemment, à l'inverse, certains exposés ont été brefs. Un exposé trop court pénalise souvent le candidat. Il est à noter que le temps non utilisé n'est pas reporté au crédit de l'épreuve suivante.

La posture de quelques candidats, peu nombreux certes, a pu faire considérer qu'ils n'étaient pas prêts à entrer dans le métier : désinvolture, tenue avachie, recherche d'une connivence déplacée avec le jury, familiarités, humour ou digressions, etc.

Recommandations générales

Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils peinent trop souvent à y donner du sens. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces fondements culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer la spécificité française de la laïcité et la traduction des valeurs de la République dans l'école française.

Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles soient davantage invitées dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite comme un moyen de traiter les situations professionnelles, de soutenir les positionnements et les choix.

La polyvalence, qui est la spécificité du maître du premier degré, doit être perçue dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières). Elle doit donner lieu à la compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage.

La connaissance des élèves sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues en deçà de ce qui peut être attendu. De manière générale, le cycle 1 apparaît comme un niveau assez mal connu.

La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel dont l'absence fait obstacle à l'analyse des situations proposées. Cette qualité est attendue parce qu'elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Son absence est caractéristique d'une préparation insuffisante et ne permet qu'une pensée superficielle sur les questions à traiter. Cette maîtrise constitue un préalable à l'instauration d'une culture commune professionnelle.

L'appel à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, est resté une caractéristique des très bons candidats. Le jury a apprécié la capacité à analyser le vécu des stages (au plan pédagogique comme à celui de la vie scolaire) en interaction avec les textes réglementaires et les exigences éthiques.

Il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, dans la posture et dans le registre de langue.

CONCLUSION

Les exigences de cette épreuve sont celles attendues à l'égard de candidats qui viennent de s'engager dans un processus de construction de compétences professionnelles. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué les exposés et mené les entretiens, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités identifiées dans le texte. Comme toute épreuve orale, celle de « connaissance du système éducatif » requiert une solide préparation qui repose sur :

- une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé
- une familiarisation avec les réalités concrètes de l'école, qui doivent être analysées dans le cadre d'une complémentarité théorie-pratique
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps et en se ménageant la possibilité de réaliser plusieurs simulations.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.